

**Procès-Verbal du Conseil Municipal de la Commune de Bénagues
du 21 mai 2024**

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 02/04/2024

- 1 – Délibération SDE09
- 2 – Délibération voirie
- 3 – Tour de garde des élections
- 4 – Bilan fête locale
- 5 – Questions diverses

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Josiane BERGÉ

Date de la convocation : 14/05/2024

MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Membres	Présents	Procurations	Absents
ABÉNIA Loïc			x
BAUZOU Christophe	x		
BERGÉ Josiane (Maire)	x		
BIELLE Simone		x	
DA FURRIELA Thierry (2 ^{ème} adjoint)	x		
ESTEBE Sandrine			x
FABRY Stéphane	x		
FERREIRA Franquelim Da Conceicao			x
FERRIES Laurie			x
GARCIA Serge		x	
HILAIRE Olivier (1 ^{er} adjoint)	x		
MARSEILLE Laurent	x		
PINATON Aubry	x		
REIS Mickaële	x		

Secrétaire de séance : HILAIRE Olivier

Madame BERGÉ ouvre la séance, donne lecture des procurations et désigne en tant que secrétaire de séance, M. Olivier HILAIRE

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 02/04/2024

Madame BERGÉ : « Avez-vous des remarques ? » Ce procès-verbal est approuvé

1- SDE 09

Renouvellement de la convention de groupement de commandes.

La délibération est adoptée à l'unanimité N° d'ordre 2024-15

2- Voirie

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a déposé un dossier de demande de subvention pour 2 voiries :

- Impasse Jalabert
- Impasse du Lavoir

en utilisant comme support, le logiciel SOGEFI mis à la disposition des communes par la CCPAP. Il s'avère que ce logiciel n'a pas intégré correctement les voiries, au dépôt du dossier ces 2 voiries étaient classées en voirie communale, alors qu'elles sont toujours d'intérêt communautaire.

La CCPAP nous propose, pour pouvoir effectuer ces travaux urgents de reclasser ces voiries communautaires en voiries communales.

La délibération est adoptée à l'unanimité N° d'ordre 2024-16

3- Tour de garde des élections

Le tableau a été complété.

4- Bilan fête locale

Malgré le temps, bon ressenti. Comité des fêtes de Saint Jean du Falga parfait, belle équipe, nombreux, disponible et très organisé.

5- Questions diverses

- Projet local des associations : le conseil maintient la rénovation.
- La fête de l'école n'aura pas lieu sur la commune à la suite de l'interdiction de vente d'alcool au sein de l'école et dans un périmètre de 50m.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La présidente de séance
Josiane BERGÉ



Le secrétaire de séance
Olivier HILAIRE

